

Conseil Municipal du : 30 septembre 2025

Rapporteur : Carole HEULOT, Maire de Ruaudin

Objet : Droit de préemption

Madame le Maire informe le conseil municipal du non-exercice du droit de préemption pour les parcelles suivantes :

DIA 72260 25 0023	@	15 route de Mulsanne	AK 172-174	05/06/2025	Renonce
DIA 72260 25 0024	@	Rue Denis Papin	AK 113	20/06/2025	Renonce
DIA 72260 25 0025	@	95 route de Breffe les Pins	AE 143-145-147	02/07/2025	Renonce
DIA 72260 25 0026	@	6 rue George Sand	AM 25	08/07/2025	Renonce
DIA 72260 25 0027	@	6bis chemin de la lande st pierre	C925 - C2019 - C2384	09/07/2025	Renonce
DIA 72260 25 0028	@	Place François Mitterrand	AN353	15/07/2025	Renonce
DIA 72260 25 0029		89 route de brette les pins	AE37 - 149 - 150 - 199 - 200	16/07/2025	Renonce
DIA 72260 25 0030	@	8 allée Marie Curie	AH 4-17-21-26	15/07/2025	Renonce
DIA 72260 25 0031	@	2 allée de La Croix Martin	AA 30	28/07/2025	Renonce
DIA 72260 25 0032	@	1214 chemin de La Papinière	AH 29	04/08/2025	Renonce
DIA 72260 25 0033	@	93 impasse de La Belle Etoile La Lande du Camp	AP 272	07/08/2025	Renonce
DIA 72260 25 0034		SCI CHAPOSAL Mme Claire SALIN	AO 115-277	03/09/2025	Renonce

Informations sur les décisions prises par Madame le Maire dans le cadre de ses délégations accordées par le Conseil Municipal par délibération du 2 juin 2020 complétée par la délibération du 16 décembre 2020.

N°	Dépôt Préfecture	Objet	Service
018/2025	18/06/2025	De solliciter une demande de subvention de 300 000 € au titre du contrat régional Pays de la Loire 2026 pour « La réhabilitation du pôle jeunesse de Ruaudin » Le plan de financement est joint en annexe.	Commande Publique
019/2025	18/06/2025	D'établir une convention entre la commune de Ruaudin et la société Caniroute, concernant la capture des chiens et chats errants ou en divagation sur la commune. La présente convention est conclue pour une durée de 1 an du 12/06/2025 au 12/06/2026. Le montant annuel sera de 2.40€ TTC par an et par habitant soit 8380.80 € TTC.	Commande publique
020/2025	26/06/2025	Dans le cadre du marché « Création d'un pôle enfance jeunesse et réhabilitation extension d'un bâtiment existant », lot 1 confié à l'entreprise BAUDUCCEL, un avenant n°1 de moins-value a été signé le 20 juin 2025, concernant une modification des réseaux sous dallage. Le montant de cet avenant de moins-value s'élève à 6 057.00 € TTC	Commande publique
021/2025	10/07/2025	D'acquérir du matériel au restaurant scolaire, suite à la vétusté de certains matériels non changés à la construction du restaurant scolaire, il a été retenu la société Froid Express pour un montant de 29 379.60 € TTC	Restaurant scolaire



022/2025	10/07/2025	<p>Dans le cadre de désembouage des réseaux de commune de Ruaudin, il a été retenu la société Engie Home Services.</p> <p>Les sites concernés sont :</p> <p>Ecole Maternelle (pose de désemboueur et remplacement des pompes) 9 108.72€</p> <p>Stade de la Noue (pose de désemboueur) 927.12 €</p> <p>Ecole élémentaire (pose de désemboueur) 4 827.72 €</p> <p>Locaux culturels (pose de désemboueur et remplacement des pompes) 7 863.84€</p> <p>Stade de la papinière (pose de désemboueur) 810.00 €</p> <p>Coût total des travaux 23 537.40 € TTC</p>	Bâtiment
023/2025	05/08/2025	<p>De mandater par une convention signée entre les parties, Maître Florence BOIDIN, pour l'exercice d'une mission de conseil, de représentation et d'assistance contentieuse suite à un recours pour excès de pouvoir de M. Claude GASNOT.</p> <p>Les honoraires de Maître Florence BOIDIN sont les suivants :</p> <p>Procédure (recours pour excès de pouvoir) devant le tribunal administratif de Nantes (requête, suivi de procédure, observations complémentaires et répliques éventuelles) 2500 HT</p> <p>Mémoire en réplique supplémentaire 1 000 € HT</p> <p>Procédure devant la cour administrative d'appel de Nantes (requête, suivi de procédure, observations complémentaires et répliques éventuelles entre 3 500 et 4 500 € HT</p> <p>Frais de déplacement 120 € HT / H</p> <p>Frais kilométriques 0,5 € / km</p> <p>Frais de dossier (ouverture dossier, gestion administrative et archivage) 90 € HT</p>	Administratif
024/2025	07/08/2025	<p>Dans le cadre du marché « Création d'un pôle enfance jeunesse et réhabilitation extension d'un bâtiment existant », lot 13 confié à l'entreprise MDP GOMBOURG, un avenant n°1 de plus-value a été signé le 17 juillet 2025, concernant un ajout de biais dans les sols des circulations suivant le plan de colorimétrie.</p> <p>Le montant de cet avenant de plus-value s'élève à 2 953.56 € TTC</p>	Commande Publique
025/2025	07/08/2025	<p>Dans le cadre du marché « Création d'un pôle enfance jeunesse et réhabilitation extension d'un bâtiment existant », lot 8 confié à l'entreprise Menuiserie ANTOINE REMI, un avenant n°1 de plus-value a été signé le 06 juillet 2025, concernant une modification de la nature du bois d'habillages des puits de lumière et la fabrication et pose d'un plafond formant une ensemble résille bois.</p> <p>Le montant de cet avenant de plus-value s'élève à 18 057.60 € TTC</p>	Commande Publique
026/2025	21/08/2025	<p>De contracter une convention avec SARTEL THD dont le siège social est situé au 2 Allée des Gémeaux Centre Novaxis II 72100 Le Mans.</p> <p>La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'occupant est autorisé, à occuper à titre précaire et révocable, l'emplacement Parcelle AO339 10 rue des Pommiers à Ruaudin, afin d'implanter, de mettre en service et d'exploiter des équipements de télérelève d'objets connectés.</p> <p>La durée de cette convention est de 30 ans, du 01/01/2019 au 31/12/2049 pour une redevance de 100.00 € annuel non actualisable et non révisable.</p>	Commande Publique
027/2025	29/08/2025	<p>Dans le cadre de désembouage des réseaux de certains locaux de la commune de Ruaudin, il a été retenu la société Engie Home Services.</p> <p>Les sites concernés sont :</p> <p>Salle polyvalente Gymnase (pose de désemboueur et remplacement des pompes) 7 485.72 €</p> <p>Restaurant scolaire (pose de désemboueur) 2 745.72 €</p>	Bâtiment
028/2025	03/09/2025	<p>Dans le cadre du marché « Création d'un pôle enfance jeunesse et réhabilitation extension d'un bâtiment existant », lot 6 confié à l'entreprise MIROITERIE LEBRUN, un avenant n°2 de plus-value a été signé le 28 aout 2025, concernant la modification des occultations, des menuiseries SAS et des équipements des portes et des châssis.</p> <p>Le montant de cet avenant s'élève à 40 345.83 € TTC</p>	Commande Publique

029/2025	03/09/2025	Dans le cadre du marché « Création d'un pôle réhabilitation extension d'un bâtiment existant », lot DENIS MARIE, un avenant n°1 de plus-value a été concernant l'ajout de biais dans les sols des circulations suivant le plan de colorimétrie. Le montant de cet avenant s'élève à 8 253.06 € TTC	Publique
030/2025	03/09/2025	Dans le cadre du marché « Création d'un pôle enfance jeunesse et réhabilitation extension d'un bâtiment existant », lot 10 confié à l'entreprise SIITEL, un avenant n°1 de plus-value a été signé le 17 juillet 2025, concernant l'ajout d'une alimentation complémentaire pour un séchoir industriel dans le local monophasé. Le montant de cet avenant s'élève à 478.04 € TTC	Commande Publique

Il est demandé au Conseil Municipal d'en prendre acte,

Carole HEULOT
Maire de Raudin

